COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

2018

SDNC - Conception Web 2019



N° 1329-DEF

@internet-DGFiP



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DECLARATION DE LIQUIDATION ET DE REGULARISATION

Service compétent où doit être adressée la déclaration :

SIE		7 I				
Code service						
RIB		N	om et adresse de l'établissement :			
N° d'identification de l'établissement principal (SIRET)						
Adresse de l'établissement principal						
N° FRP - Clé		7				
Date limite de paiement						
	•	L	_			
PAIEMENT OU EX	CEDENT					
27	CVAE DUE	Υ		(Lign	e 25 - ligne 26)	
	OU			_		
28 EXCE	DENT DE VERSEMENT	Z		(Lign	e 26 - ligne 25)	
	excédent de versement demandé s'agit d'une première demande de		en cas de changement de compte)			
PAIEMENT, DATE	, SIGNATURE	RESERVE A	A L'ADMINISTRATION			
Date :	Signature :	Somme :	Date :		Cachet du servi	ice
Téléphone :			N° d'opération :			
Adresse électronique :						
Adresse electroriique						
CADRE RESERVE	A LA CORRESPONDANCI	E				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



DONNEES DE CHIFFRE D'AFFAIRES									
MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES									
01	Montant du CA de la période de référence	A1							
02	Montant du CA réel si la période de référence est différente de 12 mois	A2							
03	Montant du CA de référence du groupe	A3							
	Le montant porté à cette ligne doit être supérie	ur ou égal à 7 630 000 euros							
		DE LA VALEUR AJOUTEE CORRESPONDANTE							
Le pourcentage à calculer et à porter dans la case B varie selon le montant du chiffre d'affaires, mentionné au A1 conformément au barème suivant :									
	Si le montant de votre CA est : Alors, le taux à porter cadre B sera calculé comme suit :								
	< 500 000 €	0							
	500 000 € ≤ CA ≤ 3 000 000 €	[0,5 x (CA-500 000)] 2 500 000							
	3 000 000 € < CA	[0,9 x (CA-3 000 000)] + 0,5 7 000 000							
	10 000 000 € < CA	[0,1 x (CA-10 000 000)] + 1,4 40 000 000							
	Supérieur à 50 000 000 €	1,50							
04	04 Taux exprimé en pourcentage et arrondi au centième le plus proche								
DC	ONNEES DE VALEUR AJOUTEE								
	VALE	UR AJOUTEE PRODUITE							
05		С							
	Le montant à porter dans ce cadre figure sur les imprimés 2059-E (ligne SA), 2033-E (ligne 117), 2035-E (ligne JU) et 2072-E (ligne D12).								
	LIMITATIO	ON DE LA VALEUR AJOUTEE							
	Pour certaines entreprises notamment à caractère financier (Cf. notice), cochez la case ci-contre et ne remplissez pas la case D.								
06		D							
• Si CA ≤ 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D correspond à 80% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2									
٠	Si CA > 7 600 000 €, le montant à porter dans le cadre D	O correspond à 85% du chiffre d'affaires porté au cadre A1 ou A2							
MONTANT DE LA CVAE BRUTE									
Le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée à porter dans la case E est obtenue par le calcul suivant :									
• Si C ≤ D , alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à C multiplié par B									
• Si C > D, alors le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée est égal à D multiplié par B									

CALCUL DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE									
CALCUL DE LA COTISATION AVANT REDUCTION									
Г	MONTANT DU CA (cadre A1)	CADRE E	MONTANT A REPORTER CADRE F						
	CA < 2 000 000€	E ≤ 1000 €	0 €						
		E >1000€	(E - 1000 €)						
L	CA ≥ 2 000 000 €	TOUT MONTANT	E						
80	Cotisation avant réduction	F MINORATION							
09	Exonérations	G							
10	Réduction supplémentaire	Н							
10	reduction supplementance	CVAE							
44	OVAE due (E. O. II) en esticution minimum	_							
11 12	CVAE due (F - G - H) ou cotisation minimun Acomptes de CVAE versés	I2							
13		13							
14	Solde de CVAE à payer (I1 - I2)	14							
14	Excédent de CVAE constaté (I2 - I1)								
	Ci vovo ĉtos ovonévé du noioment de	TAXE ADDITIONNELLE	10						
	Si vous êtes exonéré du paiement de		cochez la case ci-contre : J0						
15	Taxe additionnelle due (I1 x 1,83 %)	J1							
16	Acomptes de taxe additionnelle versés	J2							
17	Solde de taxe additionnelle à payer (J1 - J2)	J3	J3						
18	Excédent de taxe additionnelle constaté (J2	- J1) J4	J4						
		CADRE RESERVE							
			ко 🔀						
19		K							
		FRAIS DE GESTION							
20	Frais de gestion dus (1 % de I1 + J1)	L1							
21	Acomptes de frais de gestion versés	L2							
22	Solde des frais de gestion à payer (L1 - L2)	L3	L3						
23	Excédent de frais de gestion constaté (L2 -	L1)							
RECAPITULATIF									
24	Total des acomptes versés (I2 + J2 + L2)	M							
25	TOTAL A PAYER (I3 + J3 + L3)	N	N						
26	TOTAL DES EXCEDENTS (I4 + J4 + L4)	0							
	,								